

*SENTIMENTS DES PHILOSOPHES SUR LA NATURE DE L'ÂME*

Texte établi et présenté par Gianluca Mori

De toutes les matières dont les philosophes ont traité, il n'y en a aucune sur laquelle ils aient été plus partagés de sentimens que sur la nature de l'âme humaine. Ils ont étudié et travaillé avec la même ardeur, les uns pour établir son immortalité, et les autres pour prouver qu'elle étoit périssable avec le corps, ainsi que celle des autres animaux.

Pour laisser à chacun la liberté de se déterminer à cet égard sur ses propres lumières, nous nous contenterons de rapporter ici succinctement, sans cependant rien omettre d'essentiel, les différentes preuves sur lesquelles les philosophes de l'un et l'autre parti se sont cru[s] bien fondés pour soutenir chacun son opinion.

Il y a plusieurs traités composés en faveur de la première opinion, tant par les anciens que par les nouveaux philosophes. Pic de la Mirandole en fit un dans le quinzième siècle qu'on trouve imprimé dans ses œuvres : les fameuses thèses qu'il soutint à Rome durant quinze jours, où il s'étoit engagé de répondre en toutes langues et de défendre l'opinion contraire à toutes les propositions qu'on y avanceroit, l'ayant obligé à l'ouverture de ces Thèses à soutenir que l'âme humaine étoit mortelle contre un sçavant qui avoit entrepris de soutenir son immortalité, Pic de la Mirandole alléguait tant et de si fortes raisons pour prouver qu'elle étoit mortelle, que toute l'assemblée fut convaincue qu'il avoit défendu son propre sentiment, ce qui l'obligea à composer, durant les nuits des quinze jours qu'il employa si glorieusement pour lui, son traité de l'immortalité de nos âmes, qu'il fit imprimer à mesure qu'il le faisoit et distribuer le dernier jour.

CHAPITRE PREMIER

*Preuves de l'immortalité de l'âme*

Les preuves les plus plausibles que les philosophes tant anciens que modernes, partisans de l'opinion de l'immortalité de notre âme, ont alléguées pour établir leur sentiment sont à peu près celles-ci.

I°. Que l'excellence de l'âme humaine sur celle des animaux est tellement manifeste, qu'il n'est pas possible de croire qu'elle soit de même nature ; d'autant mieux que la pensée et le raisonnement lui sont propres privativement aux autres, qu'ils dénotent en elle des facultés qui ne peuvent appartenir au

corps, et qui par conséquent sont les opérations d'une substance différente de celle du corps. Un philosophe du dernier siècle a expliqué plus particulièrement cette preuve par le raisonnement qui suit.

Je pense et cette pensée n'est pas mon corps : cette pensée n'est ni longue, ni large, ni étendue, comme il est essentiel à la matière qui compose mon corps de l'être ; elle n'est pas par conséquent sujette à la destruction comme lui ; car la destruction ne peut se faire sans division de parties, et l'on ne peut concevoir de division de parties dans une substance qui n'a point d'étendue, telle que la pensée : il y a donc en moi, conclut ce philosophe, deux substances, l'une impérissable qui pense, et l'autre périssable qui ne pense point.

2°. Que le sentiment de l'immortalité de nos âmes répandu dans toutes les nations en est une preuve aussi véritable que naturelle.

3° Que les opérations de cette âme n'en apportent pas un témoignage moins touchant, vu que l'homme est non seulement l'unique être qui soit doué de la faculté de penser et de raisonner, mais encore le seul qui ait celle d'exprimer ses pensées par des sons appropriés et de les transmettre à la postérité par des caractères dont il est l'inventeur ; joint à cela que le désir, qui lui est naturel, d'immortaliser son nom et ses actions, les monumens qu'il élève pour en perpétuer la mémoire, les substitutions qu'il fait de ses biens à ses descendans ou à ceux qui porteront son nom, sont autant de preuves de l'âme immortelle qui est en lui et qui voudroit, s'il était possible, communiquer son immortalité à la partie mortelle à laquelle elle est unie.

4° Que les opérations de cette âme sont si nobles, qu'elles démontrent qu'elle ne peut dériver que d'une source divine et immortelle. Pour prouver cette proposition, on dit que l'homme est l'inventeur des arts et des sciences les plus sublimes, qu'il a formé des sociétés qui se sont bâties des villes, fait des loix pour régler le corps de l'état, y maintenir la justice et l'abondance, punir les mauvais et récompenser les bons ; qu'il en a fait d'autres pour régler les droits des pères sur leurs enfans et le partage entre eux de leurs biens ; qu'il a trouvé l'art de traverser les mers les plus vastes, et de réunir pour ses commodités ce que la nature avoit séparé par tant d'espaces ; qu'il s'est enfin élevé jusqu'aux cieux, qu'il sçait le cours des astres et le tems qu'ils y emploient, qu'il prévoit l'avenir et l'annonce ; qu'il est parvenu à la connoissance de l'auteur de l'univers, et qu'il lui rend un juste culte : toutes lesquelles opérations ne peuvent, dit-on, dériver que d'une âme divine et immortelle.

5° Que la constitution de son corps est si belle et si noble qu'il suffit de la considérer au dehors et au dedans, pour être persuadé qu'il est le logement d'une âme sublime. On fait là-dessus une longue énumération de la beauté de ses parties intérieures qu'on appelle *l'abrégé du monde* et sa *représentation*. A l'égard de l'extérieur, après en avoir observé l'excellente proportion, on ajoute qu'il est le seul des animaux qui marche la tête élevée vers le ciel : preuve encore évidente qu'il tire de là son origine, et qu'il doit y retourner.

6° Que tous les animaux le respectent et le craignent, même ceux qui ont des forces bien supérieures aux siennes, et qu'ils lui sont soumis. Cette supériorité, dit-on, ne peut venir que de celle

de son âme sur la leur, et établit manifestement la différence de nature qui se trouve entre l'âme humaine et celle des bêtes, et l'immortalité de la première.

7° Que ce seroit en vain que l'homme adoreroit le Créateur du ciel et de la terre et lui rendroit des hommages, qu'il s'abstiendrait du mal pour faire le bien, s'il ne devoit y avoir aucune récompense pour les bonnes actions ni aucune punition pour les mauvaises : or comme ces récompenses et ces châtimens n'ont pas toujours lieu dans cette vie, puisque la plupart des bons et des innocens la quittent sans avoir reçu aucun prix de leur vertu, et que plusieurs méchans la passent dans une suite continuelle de plaisirs et de prospérités, il est nécessaire, dit-on, qu'il y en ait une autre où ceux-ci soient punis de leurs crimes, et les autres récompensés de leurs vertus ; sans quoi Dieu ne seroit pas juste, ce qui n'est pas possible, vu qu'il est un être infiniment parfait. Or cette autre vie prouve et constate l'immortalité de nos âmes, dont l'anéantissement rendrait cette autre vie inutile.

On joint à ceci des exemples de châtimens et de récompenses surnaturelles et nombreuses dès cette vie, dont les histoires nous ont conservé la mémoire, par lesquelles il est prouvé que Dieu a pris soin d'établir parmi les hommes la vérité de sa justice ; soins qui sont des assurances qu'elle doit s'étendre à une autre vie, lorsqu'elle n'a pas été exercée dans celle-ci : ce qui ne pourroit être si nos âmes périssoient avec le corps.

8° Qu'on a une autre preuve que la substance de nos âmes est impérissable et indépendante de nos corps dans l'existence des démons, des génies, des esprits folets et des toutes les substances aériennes ; laquelle existence est établie par une infinité de témoignages qui nous ont été transmis des siècles passés et qui ne manquent pas en ces derniers, et dans les apparitions extraordinaires et surnaturelles. Les voix sans corps entendues dans les airs, comme fut celle-ci : *le grand Dieu pan est mort*, qui se fit entendre par toute l'Asie, nous sont d'autres preuves convaincantes qu'il y a véritablement des substances indépendantes de la matière, et une assurance que l'âme humaine, qui est de la même nature que ces substances, peut être séparée du corps auquel elle est unie, sans qu'elle soit sujette à l'anéantissement.

9°. On ajoute à toutes ces preuves l'autorité des religions, confirmées par des miracles du premier ordre et annoncées de loin par des prophéties, qui ne sont pas des témoignages moins invincibles de leurs vérités. On fait ici le détail des prodiges de l'Égypte, de ceux du Mont Sinaï, qui ont accompagné le peuple juif dans la terre de promission et continué depuis jusqu'à la destruction de son Temple, prédite si authentiquement. On rapporte les miracles éclatans qui ont caractérisé et attesté la mission de Jésus-Christ, et la sainteté de son Église depuis sa naissance jusqu'à ce tems. On fait valoir le progrès et la durée de ces religions qui nous ont développé ce mystère de l'union d'une âme immortelle avec un corps sujet à la destruction, et qui nous ont démontré, dit-on, par des faits, la possibilité de son existence indépendamment du corps.

10°. Enfin on observe que ceux qui nient l'immortalité de nos âmes sont ordinairement des libertins ou des méchans, que la crainte de la punition en une autre vie, des crimes qu'ils ont commis en celle-ci, porte à s'imaginer qu'il n'y en a pas et à soutenir que l'âme meurt avec le corps.

CHAPITRE DEUXIÈME

*Ce que disent les partisans de la mortalité de l'âme pour réfuter les preuves précédentes*

Ceux qui soutiennent que nos âmes sont anéanties avec nos corps, auxquels elles sont unies, prétendent qu'on doit d'abord retrancher des preuves de l'immortalité de l'âme, l'autorité des religions, les histoires des miracles et des prodiges, les opinions des substances aériennes, et toutes les conséquences qu'on tire de là en faveur de cette immortalité.

Pour le prouver ils disent : 1°. que les histoires de tous les tems et de tous les pays contiennent une infinité de faits extraordinaires et surnaturels que la superstition d'un côté, l'ignorance des peuples de l'autre, et l'intérêt avec l'adresse de ceux qui leur ont voulu imposer des loix, ont fait passer pour véritables.

Pour en démontrer la fausseté ils citent aux chrétiens les miracles et les prodiges des payens et des mahométans ; et à ceux-ci les miracles des autres, qui ne peuvent être en même tems véritables dans deux différentes religions qui s'accusent réciproquement de fausseté, et qui doivent être fausses au moins les unes ou les autres. Ils citent aux chrétiens et aux Juifs des prodiges et des miracles innombrables attestés dans les livres des payens et dans ceux des mahométans.

Ils rapportent entre autres les témoignages de certains historiens, lesquels ont assuré qu'il y avoit des rois en Égypte, dont ils citent les noms, lesquels s'élevoient quelquefois en présence des peuples jusque dans les nues. Ils disent entre autres qu'un de ces rois, après leur avoir donné des loix et recommandé de les observer, s'éleva de cette sorte au milieu d'eux en leur disant qu'il viendrait les revoir, et qu'il se montra en effet à eux après plusieurs mois, pendant qu'ils étoient assemblés dans un temple, qu'il leur parut brillant de lumière, leur parla et les invita de nouveau à l'observation de ses loix, leur annonçant qu'il alloit les quitter pour toujours : il disparut en achevant ces paroles.

Une autre fois ils virent, dit-on, de leurs yeux ce que l'on voit écrit dans l'histoire du troisième siècle de l'ère mahométane ; sçavoir, qu'un Calife régnant en Babilone, où il avoit bâti un collège pour y enseigner la doctrine du Chaffay, l'un des célèbres interprètes de leurs loix, mort et enseveli au grand Caire, écrivit au gouverneur qu'il avoit en Égypte de lui envoyer le corps de ce docteur pour être déposé dans son collège et le rendre plus illustre : ce que ce gouverneur ayant voulu exécuter avec la plus grande solennité, il s'étoit transporté accompagné de tout ce qu'il y avoit de plus illustre et d'un peuple innombrable à l'endroit de la sépulture du Chaffay pour en tirer le corps ; mais que ceux qu'on avoit employés à ôter la terre qui le couvroit, ne furent pas plutôt arrivés au voisinage du cercueil, qu'il en sortit une flamme dont ils restèrent tous aveuglés ; duquel miracle il fut dressé un procès-verbal qui fut attesté et signé du gouverneur, des autres officiers du royaume et de plus de deux mille personnes. On envoya ce procès-verbal au Calife, qui en fit tirer un grand nombre de copies authentiques qu'il fit passer dans tous les lieux où la religion mahométane s'étoit dès lors répandue. Ils

citent encore ce qui est rapporté dans l'histoire d'un empereur romain qui rendit dans son passage en Alexandrie la vue à un aveugle-né.

Ils objectent au contraire aux mahométans et aux Juifs la résurrection de Jésus-Christ, que les partisans de ces deux religions nient, avec tant d'autres miracles attestés dans les histoires en faveur du christianisme.

3°. Ils observent sur les miracles en général qu'on n'en a rapporté aucun d'un homme décapité publiquement qui ait vécu depuis, quoique ce miracle ne soit point au-dessus de celui de la résurrection d'un mort véritablement flétri; d'où ils prétendent avoir raison de conclure que tous les autres sont faux et supposés. Parmi tant de miracles qu'on rapporte avoir été faits dans tous les genres, on n'en a excepté que celui d'un homme publiquement décapité et encore vivant, parce qu'un tel prodige, disent-ils, est le seul d'une nature à ne pouvoir être supposé ni imité par aucun artifice.

4°. Ils nient l'existence de tous esprits séparés du corps, quelques noms qu'on leur ait donné, et regardent comme des fables ce qui est avancé là-dessus, prétendant que tout ce qu'on en dit est de même nature que ce qui a été dit anciennement des oracles, qu'on convient aujourd'hui généralement n'avoir été que l'effet de l'adresse et de la malice des sacrificateurs et des prêtresses, favorisées de la superstition des peuples de ce tems.

5°. A l'égard des preuves qu'on tire pour l'immortalité de l'âme humaine de l'excellence de ses opérations, ils prétendent que toute la différence de la raison humaine à celle des animaux ne consiste que dans celle de l'organisation de leur cerveau, qui se trouve dans les hommes d'une disposition plus propre au raisonnement qu'il ne l'est dans les autres animaux.

Ils observent à cet égard que le chien connoît son maître, qu'il a de l'amour pour lui et de la haine contre celui qui l'a frappé; que les castors se bâtissent des maisons, s'unissent à leurs semblables pour faire des ouvrages au-dessus de la force d'un seul, et qu'ils punissent et bannissent de leur société ceux d'entre eux qui ne veulent point travailler; que les abeilles et les fourmis font des provisions pour l'hiver, qu'elles tirent les morts de leurs habitations pour n'en être pas incommodées, composent des républiques et ont leurs loix. Et ils soutiennent que ce qui produit ces opérations dans les animaux est ce qui fait dans l'homme celles par lesquelles on prétend établir la différence de son âme avec celle des bêtes. Si vous comprenez, disent-ils, ce qui donne lieu dans les animaux à toutes ces opérations et comment elles se font en eux, vous sçavez, en supposant une plus grande perfection dans les organes dont elles sont l'effet, quel est l'instrument et la cause dans l'homme de la pensée et du raisonnement. Le propre du cerveau est, disent-ils, dans tous les animaux, de penser, de juger des rapports qui lui sont faits par les autres sens et de les combiner, comme le propre de l'œil est de voir, celui de l'oreille d'entendre; le plus ou moins de perfection dans toutes ces opérations n'étant que l'effet de la différente composition ou arrangement des parties, dans les organes qui en sont les instrumens.

Si l'homme raisonne mieux que les autres animaux, c'est, disent-ils, que la constitution de son cerveau est plus propre que la leur à juger des images qui lui sont présentées par les autres sens. Si le

chien a l'odorat plus fin, l'aigle la vue meilleure, le chat l'ouïe plus subtile, c'est que les organes de ces sensations sont meilleurs dans ces animaux que dans l'homme : mais cette différence ne constitue pas une diversité de substance entre ce qui pense, voit, odore et entend mieux et ce qui le fait moins bien ; elle dénote seulement une disposition d'organes plus favorable dans ceux dans lesquels ces sens ont plus de force qu'elle en a dans ceux en qui ils en ont moins.

Pour établir d'autant mieux que le raisonnement dans l'homme est uniquement l'effet de la disposition des organes de son cerveau, ils observent encore qu'il est si peu raisonnable à sa naissance qu'il n'a pas même le discernement qu'ont tous les autres animaux, de connoître et de prendre de lui-même la mammelle qui le doit allaiter ; que la raison ne croît dans aucun animal aussi lentement que dans l'homme ; parce qu'il n'y en a aucun dont les organes du cerveau soient si foibles à sa naissance et aient besoin d'autant de tems pour acquérir l'état propre à bien raisonner : que cette propriété est si fort dépendante en lui de l'état de ses organes, qu'il y a des hommes chez lesquels elle est toujours languissante et imparfaite, parce que les instrumens dont elle dépend sont chez eux naturellement mauvais et incapables de se perfectionner. Ils disent encore que si ces organes viennent à se déranger ou à s'user dans les hommes qui raisonnent le mieux, leur raison s'affoiblit et se déränge à proportion, souvent jusques à un tel point que ces hommes après s'être fait admirer par la force de leur raison vivent encore vingt et trente ans, sans qu'il en paroisse en eux le moindre vestige.

Cette observation fit tant d'impression sur Van[-]helmont, grand philosophe du dernier siècle qui avoit fait de longues méditations sur cette matière, que, quoiqu'il n'osât nier ouvertement l'existence de l'âme raisonnable et immortelle dans l'homme, il fut néanmoins obligé de reconnoître dans ses ouvrages qu'elle étoit tellement ensevelie en lui pendant qu'il vivoit, qu'elle ne donnoit aucun signe d'elle ; ce qui est déclarer en termes non équivoques que ce qui nous apparoît en lui, qu'on nomme raison, n'est que l'harmonie produite du concours des images que tous les autres sens rapportent dans celui du cerveau, et que le vulgaire se représente comme l'effet d'un être spirituel et raisonnable par son essence, entièrement distinct du corps, incapable de destruction, et qui subsistera après celle du corps auquel il est uni durant cette vie, et indépendamment duquel il verra, entendra et raisonnera par lui-même : ce qui est, continuent-ils, aussi faux qu'inconcevable, la pensée et le raisonnement n'étant qu'une modification des organes, sans lesquels ils peuvent aussi peu subsister que la couleur sans corps et l'étendue sans matière. Ils ajoutent que ce qui dans l'homme donne lieu au raisonnement et la pensée est également sujet en lui, comme dans les autres animaux, à la destruction ; laquelle est inévitable lorsque la lumière entretenue en cet endroit par les esprits que le sang fournit vient à s'éteindre ; lumière à la faveur de laquelle cette partie juge sur les rapports extérieurs ; lumière qui est interrompue par les vapeurs du sommeil, parce qu'alors le sang ne fournit plus les esprits, ou ne les fournit pas avec la même abondance ; lumière qui est obscurcie par les vapeurs d'une fièvre ardente, distraite par une grande application de cette partie à certains objets, en sorte que l'animal ne voit ni n'entend rien, quoique les yeux et les oreilles ouverts, quand ses sens sont affoiblis par le dessèchement des canaux qui leur fournissent de l'aliment ou par la diminution de cet aliment ; cette

diminution est causée par une appoplexie ou autre maladie violente, comme les canaux sont entièrement desséchés par la mort ; lumière, enfin, qui n'a rien de différent de celle d'une lampe allumée, laquelle se perd, se confond et se mêle à l'air, sans que la matière de cette lumière soit réellement anéantie, et sans qu'elle subsiste autrement qu'elle ne faisoit avant qu'elle fût unie à cette lampe.

Un philosophe moderne a expliqué tout cela d'une manière particulière et plus sensible, nous allons rapporter en abrégé ce qu'il en a dit et pensé.

### CHAPITRE TROISIÈME

#### *Sentiment de Spinoza*

Ce philosophe, l'un de ceux qui paroît avoir le plus étudié la matière dont nous traitons, prétend qu'il y a une âme universelle répandue dans toute la matière et surtout dans l'air, de laquelle toutes les âmes particulières sont tirées : que cette âme universelle est composée d'une matière déliée et propre au mouvement, telle qu'est celle du feu ; que cette matière est toujours prête à s'unir aux sujets disposés à recevoir la vie, comme la matière de la flamme est prête à s'attacher aux choses combustibles qui sont dans la disposition d'être embrasées.

Que cette matière unie au corps de l'animal y entretient, du moment qu'elle y est insinuée jusqu'à celui qu'elle l'abandonne et se réunit à son tout, le double mouvement des poulmons dans lequel la vie consiste et qui est la mesure de sa durée.

Que cette âme, ou cet esprit de vie, est constamment et sans variation de substance le même, en quelque corps qu'il se trouve, séparé ou réuni ; qu'il n'y a enfin aucune diversité de nature dans la matière animante qui fait les âmes particulières raisonnables, sensibles, végétatives, comme il vous plaira de les nommer ; mais que la différence qui se voit entr'elles ne consiste que dans celle de la matière qui s'en trouve animée et dans la différence des organes qu'elle est employée à mouvoir dans les animaux ou dans la différente disposition des parties de l'arbre ou de la plante qu'elle anime : semblable à la matière de la flamme, uniforme dans son essence, mais plus ou moins brillante ou vive suivant la substance à laquelle elle se trouve assez réunie pour nous paroître belle et nette lorsqu'elle est attachée à une bougie de cire, purifiée, obscure et languissante lorsqu'elle est jointe à la graisse ou à une chandelle de suif grossier. Il ajoute que même parmi les cires il y en a de plus nettes et de plus pures, qu'il y a de la cire jaune et de la cire blanche.

Il y a aussi des hommes de différentes qualités, ce qui seul constitue plusieurs degrés de perfection dans leur raisonnement, y ayant une différence infinie là-dessus, non seulement des hommes de l'espèce blanche à ceux de la noire, et entre ceux des diverses nations dont la terre est peuplée, mais même entre les sujets d'une même espèce et nation, et les personnes d'une même famille. On peut même, ajoute-t-il, perfectionner dans l'homme les puissances de l'âme ou de l'entendement en fortifiant les organes par le secours des sciences, de l'éducation, de l'abstinence, de certaines nourritures et boissons, et par l'usage d'autres alimens ; ces puissances s'affoiblissent au contraire par

une vie dérégulée, par des passions violentes, les calamités, les maladies et la vieillesse. Ce qui est une preuve invincible que ces puissances ne sont que l'effet des organes du corps constitués d'une certaine manière.

Ceci s'accorde assez avec l'opinion autrefois si généralement reçue dans le monde et adoptée de presque tous les philosophes de ce tems du passage des âmes d'un corps dans un autre, et s'explique fort naturellement dans ce système, étant évident par ces observations que la portion de l'âme universelle ou les parties de cette portion qui auront servi à animer un corps humain pourront servir à animer celui d'une autre espèce, et pareillement celles dont les corps d'autres animaux auront été animés, et celles qui auront fait pousser un arbre, ou une plante, pourront être employées réciproquement à animer des corps humains, de la même manière que les parties de la flamme qui auroient embrasé du bois pourroient embraser une autre matière combustible.

Ce philosophe moderne pousse cette pensée plus loin, et il prétend qu'il n'y a pas de moment où les âmes particulières ne se renouvellent dans les corps animés par une succession continue des parties de l'âme universelle aux particulières, ainsi que les particules de la lumière d'une bougie ou d'une autre flamme sont sans cesse suppléées par d'autres qui les chassent, et sont chassées à leur tour par d'autres.

En vain, ajoute-t-il, les Égyptiens se persuadoient-ils qu'après un certain tems limité, pendant lequel la portion de l'âme universelle dont leur corps auroit été animé passeroit successivement dans d'autres corps, cette partie acquerroit le don d'un être particulier, spirituel et immortel; en vain sur cette espérance et l'opinion que leurs corps restants entiers, leurs âmes ne passeroient pas en d'autres habitations, les faisoient-ils embaumer et conserver avec soin. En vain les banians dans la crainte de manger l'âme de leurs frères, s'abstiennent-ils encore aujourd'hui de tout ce qui a eu vie. En vain les anciens Juifs se sont-ils fait une loi de ne point manger le sang des animaux (loi qui s'observe encore aujourd'hui parmi les malheureux restes de cette nation.) En vain, dis-je, se sont-ils fait une telle loi pour cette seule raison qu'ils pensoient que c'étoit dans le sang que consistoit leur âme; car la réunion des âmes particulières à la générale à la mort de l'animal, est aussi prompte et aussi entière que le retour de la flamme à son principe, aussitôt qu'elle est séparée de la matière à laquelle elle étoit unie. L'esprit de vie dans lequel les âmes consistent, d'une nature encore plus subtile que celle de la flamme, si elle n'est la même, n'est ni susceptible d'une séparation permanente de la matière dont il est tiré, ni capable d'être mangé, et est immédiatement et essentiellement uni dans l'animal vivant avec l'air dont sa respiration est entretenue.

Cet esprit est porté, ajoute notre philosophe, sans interruption dans les poulmons de l'animal avec l'air qui entretient leur mouvement; il est poussé avec lui dans les veines par le souffle des poulmons; il est répandu par celles-ci dans toutes les autres parties du corps. Il fait le marcher et le toucher dans les unes, le voir, l'entendre, le raisonner dans les autres; il donne lieu aux diverses passions de l'animal. Ses fonctions se perfectionnent et s'affoiblissent selon l'accroissement ou diminution de



forces dans les organes. Elles cessent totalement, et cet esprit de vie s'envole et se réunit au général, lorsque les dispositions qui le maintenoient dans le particulier viennent à cesser.

CHAPITRE QUATRIÈME

*Suite de la réfutation des preuves de l'immortalité de l'âme*

A l'égard de la preuve qu'on prétend tirer de la composition du corps humain pour l'immortalité de l'âme, ceux qui la nient font voir qu'elle est une pure imagination ; qu'il n'y a rien dans l'intérieur de l'homme qui le distingue des autres animaux ; que les organes d'un moucheron et du plus petit des insectes sont d'autant plus admirables que dans une petitesse qui échape au meilleur microscope, ils sont les mêmes que ceux de l'homme ; qu'ils ont un cœur, des poulmons et des entrailles comme nous. Qu'à l'égard de l'extérieur, plusieurs animaux surpassent en beauté celui de l'homme ; le plumage admirable de cent oiseaux différens, les peaux de tant d'animaux si diversement et si agréablement marquetés et colorés étant bien au-dessus de la nudité du corps humain, de ses cheveux, de son poil et de sa barbe, dont il est bien plus défiguré qu'orné. Que l'aigle à l'œil mille fois plus vif et plus perçant que celui de l'homme, qu'il voit du plus haut des nues le plus petit animal qui rampe sur la terre, qu'il regarde fixement le soleil sans en être incommodé ; que l'homme est foible en comparaison de certains animaux, plus tardif à la course, moins courageux ; qu'il ne vit pas aussi longtems en comparaison d'un cerf ; qu'il n'a aucune défense naturelle, et qu'il est obligé de se faire des armes pour suppléer à celles que la nature lui a refusées, et de s'environner de murs pour se garantir de l'insulte des autres animaux.

Quant à l'avantage qu'on prétend tirer en faveur de l'immortalité de son âme de l'opinion répandue parmi diverses nations d'une autre vie après celle-ci, les partisans de l'opinion contraire disent qu'une telle croyance est moins une preuve de cette immortalité que de l'amour propre des hommes ; lesquels ne pouvant penser qu'avec douleur à la certitude de leur anéantissement, ont imaginé cette flatteuse manière d'exister après la destruction du corps dans une partie d'eux-mêmes qui ne seroit pas sujette à cette destruction.

Que les législateurs et les magistrats ont toujours favorisé cette opinion dans la vue de contenir les méchans par la crainte des peines inévitables pour eux dans une autre vie, en punition des crimes qu'ils auroient commis dans celle-ci dont ils n'auroient point été châtiés, et d'exciter les hommes à la vertu par l'espoir d'une récompense après leur mort, des bonnes œuvres qu'ils auroient exercé durant cette vie.

Que les ministres des religions, intéressés à faire valoir ces sentimens à cause des offrandes que les autres font par leurs mains à la divinité, les uns en expiation de leurs crimes et les autres pour se la rendre propice après leur mort, n'oublioient rien pour les inspirer aux peuples ; que de là sont venues les descriptions de la vie heureuse préparée aux mânes des bons dans les champs élysées, et celle des

tourmens auxquels celles des méchans seront livrées après leur mort, les roues des Ixions et les autres supplices qu'on lit dans les livres des Grecs et des Romains.

Que les législateurs des derniers siècles, pour réprimer la supériorité que l'esprit humain commençoit de prendre sur cette opinion, ont cru ne pouvoir employer à cet effet rien de plus puissant que d'augmenter au point que l'on voit dans leurs livres, les images de félicité en une autre vie pour les bons, et de tourmens pour les méchans, sans qu'il y ait rien de plus réel en cela que dans le bonheur et les supplices chantés anciennement par les poètes pour les uns et pour les autres.

Qu'il n'est pas étonnant que ces peintures du bien et du mal faites aux enfans dès le berceau, prévalent sur les actes postérieurs de leur raison et soient crues par des hommes naturellement foibles, remplis de crainte, d'espérance et de soumission pour les dogmes d'une religion qu'ils ont succée avec le lait, et que les pensées de la mort renouvellent à mesure qu'ils en approchent davantage.

Que cependant l'opinion de l'immortalité de l'âme n'a jamais été générale et ne le sera apparemment jamais; que la plupart des anciens philosophes l'on crue mortelle, ou passagère d'un corps dans l'autre, ainsi que leurs livres en font foi; que plusieurs d'entre les Juifs, ainsi qu'on peut le lire dans Joseph leur historien, ces hommes si rigides observateurs d'une rude loi, ne croyoient pas l'immortalité de l'âme et n'attendoient de la divinité que des peines ou des récompenses temporelles de leur attachement, ou de leur infidélité à l'exécution de ce qui leur étoit ordonné; que ce ne fut que sous le règne d'Auguste que la secte des esseniens, dont étoit Jésus-Christ, se distingua par cette nouvelle opinion.

Quant à la conséquence qu'on tire de la nécessité d'une autre vie où les bons, non récompensés en celle-ci de leurs vertus, et les méchans non punis de leurs crimes, trouvent cette récompense ou cette punition, ils nient cette nécessité et disent que les bons sont récompensés dès celle-ci de leurs vertus, ou par l'estime des autres hommes de laquelle ils jouissent, ou par le témoignage de leur propre conscience. Que d'ailleurs le bien ou le mal, hors la douleur, n'étant qu'opinion, la privation des honneurs, des richesses, des commodités, même de la vie, n'est un mal que pour ceux qui s'en affligent, et la possession des mêmes choses qu'un bien que pour ceux qui les regardent comme tels; que faire du bien, aider son prochain, est une satisfaction qui tient lieu de récompense dans cette vie à ceux qui le font; qu'opprimer son voisin, lui ravir les biens ou la vie, est une conduite qui produit dans les cœurs des remords ou des craintes qui tiennent lieu aux méchans des peines prononcées par les loix contre ceux qui commettent ces violences, lorsqu'elles restent impunies.

Ils ajoutent que souffrir la douleur, les maladies, les infirmités avec constance est une diminution et un soulagement à ces maux, et un moyen d'y résister ou d'en guérir; qu'endurer les persécutions ou les traverses avec patience ou soumission est un moyen de les moins sentir; que la tranquillité de l'âme au milieu des adversités est préférable au remords et aux craintes qu'éprouvent les injustes et les méchans au milieu des biens et des honneurs qu'ils ont acquis par des voies blâmables.

Qu'enfin il n'y a aucune obligation pour Dieu de récompenser les bonnes actions ou de punir les mauvaises, ni par conséquent de nécessité qu'il y ait une autre vie où les bonnes reçoivent ces peines

ou ces récompenses qu'ils nous paroissent n'avoir point reçues dans celle-ci ; qu'on pourroit tirer la même conséquence de l'impunité en cette vie de cent meurtres que le tigre, le lion, et d'autres animaux commettent journellement de leurs pareils. Que c'est une illusion de notre amour propre de nous imaginer que nous sommes d'une nature si différente de la leur et si excellente, qu'il est nécessaire qu'il y ait une autre vie où Dieu est obligé de rendre aux hommes une justice qu'ils estiment n'avoir pas reçue dans celle-ci.

Pour ce qui est de l'objection qu'il n'y a que les libertins ou les impies qui cherchent à se persuader de l'anéantissement de leurs âmes, par la crainte d'un avenir fâcheux pour eux dans une autre vie, ils répondent que les promesses du pardon des plus grandes fautes pour un seul repentir de les avoir commises, jointes à la reconnoissance de l'expiateur et de ses mérites annoncés dans la religion chrétienne, et pour un seul acte de profession d'un seul Dieu, et du choix qu'il a fait de Mahomet pour l'accomplissement de la loi, suffisant dans la religion Mahométane pour éviter les supplices préparés dans une autre vie à ceux qui n'entreront pas dans ces dispositions et mériter au contraire des biens ineffables, cette idée, bien loin de porter les libertins et les impies à combattre avec tant de risque pour eux l'opinion de l'immortalité de l'âme, les doit au contraire engager à embrasser un parti qui doit leur coûter si peu pour les rendre éternellement heureux et leur épargner des supplices sans fin.

Enfin après avoir combattu de cette sorte les raisons dont on prétend prouver l'immortalité de l'âme humaine, ils ajoutent qu'il n'y en a aucune de concluante, et qu'elles ne sont au plus à notre amour propre que des motifs de l'espérer, et de se flatter de la possibilité d'une chose non concevable à l'esprit et totalement opposée au rapport de nos sens. Qu'il ne s'est point fait sur cette matière si intéressante pour nous de nouvelles découvertes, depuis ce qu'un grand philosophe précepteur d'un empereur romain écrivoit à un de ses amis, il y a mille sept cents ans. Quand votre lettre m'est parvenue, lui disoit-il en lui faisant réponse, j'étois occupé à la lecture de ce que les philosophes ont écrit sur la nature de l'âme humaine, de l'immortalité de laquelle ils nous donnent bien plus d'espérance qu'ils ne nous apportent de preuves : *Legebam libros philosophorum, animarum immortalitatem promittentium magis quam probantium* ; et ils concluent en assurant que c'est encore le jugement qu'on doit porter aujourd'hui de toutes les raisons que l'on allègue en faveur de cette immortalité.

Ils rapportent contre l'autorité des Évangiles en faveur de cette opinion, le passage suivant : *Messala consule, Anastasio Imperatore jubente, Sancta Evangelia, tanquam ab idiotis Evangelistis composita, reprehenduntur et emendantur*. Ce passage est tiré du *Chronicon* de Victor de Tmuis, évêque d'Afrique, qui fleurissoit dans le sixième siècle. L'abbé Houtteville dans son livre de la vérité de la religion chrétienne a employé deux pages pour ruiner la conséquence qu'on tire de ce passage contre l'authenticité des Évangiles ; mais il en résulte toujours que l'altération si bien marquée a été faite.